

Vendredi 19 Janvier 2024 - n°413

Événement - Villes de France présente ses vœux pour l'année 2024

Social - Bilan démographique 2023 : la fécondité chute et l'espérance de vie continue sa progression

Politique de la ville - La gouvernance des contrats de ville est définie

Environnement - Une étude sur le « Zéro Artificialisation Nette » pointe le retard de mise en œuvre

Finances - Compte financier unique, les villes devront bientôt s'y conformer

Habitat - Lancement de l'aide MaPrimeAdapt', une aide unique à l'adaptation des logements depuis le 1er janvier 2024

Transition Ecologique - Le Cerema et l'ANCT s'associent afin de proposer une offre d'accompagnement à destination des villes ACV en matière de transition écologique

Agenda - Notez bien !

EVÉNEMENT



Villes de France présente ses vœux pour l'année 2024

Gil Avérous, Président de *Villes de France* et Jean-François Debat, Président Délégué, ont adressé mercredi leurs vœux aux nombreux élus et partenaires présents pour l'occasion au siège de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Après avoir retracé les événements marquants de 2023 et présenté leur feuille de route pour l'année 2024, ils ont remercié l'ensemble de nos élus adhérents ainsi

que nos partenaires.

Tout au long de l'année 2023, *Villes de France* est intervenue sur de nombreux sujets. Nous avons contribué au projet de loi sur la réindustrialisation en remettant nos propositions à Roland Lescure et Agnès Pannier-Runacher pour accompagner le retour des industries dans nos territoires, nous avons travaillé sur la vie des quartiers Politique de la Ville en présentant le Pacte du Creusot à l'occasion de notre Congrès 2023, nous avons également remis à Patrice Vergriete au mois de décembre nos propositions pour bâtir la prochaine décentralisation de la politique du logement, tout en poursuivant le travail au côté de l'ANCT et du Gouvernement pour accompagner le lancement de la phase II du programme « *Action Cœur de Ville* ».

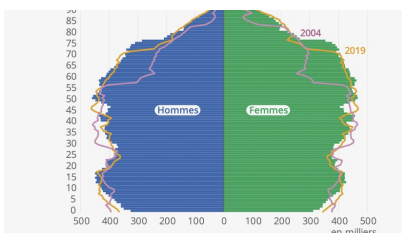
En 2024, comme en 2023, nos collectivités devront relever le défi du financement de leurs investissements. Dans ce contexte si singulier, le dialogue constructif que nous avons avec l'État doit plus que se prolonger, il doit s'intensifier.

En ce début d'année, la question du partage des compétences entre l'État et les collectivités est plus que jamais d'actualité. Le futur projet de loi sur la décentralisation du logement appelle le début d'une évolution du périmètre de nos compétences. C'est pourquoi, nous souhaitons réfléchir dès à présent sur les possibles transferts de compétences de l'État vers les collectivités pour rendre la gestion publique plus efficiente et plus proche de nos concitoyens.

Enfin, parce que notre association s'attache chaque jour un peu plus à connaître les besoins et les aspirations des *Villes de France*, Gil Avérous poursuivra le tour de nos villes pour aller à la rencontre des Maires, de leurs équipes et des entreprises locales afin de construire une vision de la France des territoires au plus proche des réalités du quotidien.

La feuille de route pour l'année 2024 est ambitieuse et à l'image de notre association qui entend contribuer toujours plus au débat politique national.

SOCIAL



Bilan démographique 2023 : la fécondité chute et l'espérance de vie continue sa progression

Après l'authentification des populations légales de toutes les communes en fin d'année 2023 (populations millésime 2021), l'Insee vient d'établir un bilan démographique pour l'année 2023. Ainsi, il apparaît qu'au 1er janvier 2024, la France compte 68,4 millions d'habitants, soit 0,3 % de plus qu'un an auparavant.

En 2023, 678 000 bébés sont nés en France. C'est 6,6 % de moins qu'en 2022 et

près de 20 % de moins qu'en 2010, année du dernier pic des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,68 enfant par femme en 2023, et après 1,79 en 2022. Depuis la Seconde Guerre mondiale, cet indicateur n'a jamais été aussi bas hormis en 1993 et 1994.

années de forte mortalité, due notamment à l'épidémie de Covid-19. L'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et 80,0 ans pour les hommes. Elle dépasse ainsi les niveaux de 2019. Le solde naturel s'établit à 47 000 en 2023, soit un niveau inférieur à celui de 2022 et 2021. Enfin, avec 242 000 célébrations, le nombre de mariages se maintient à un niveau élevé en 2023. Le nombre de Pacs conclus en 2022 quant à lui se stabilise à près de 210 000.

[Retrouvez Insee premières n°1978](#)

POLITIQUE DE LA VILLE



La gouvernance des contrats de ville est définie

Le 31 mars prochain, l'ensemble des contrats de ville devront être signés. D'ici là l'État apportera des précisions techniques et juridiques sur l'établissement de ces documents.

Dernièrement, le gouvernement a envoyé une instruction précisant la gouvernance des contrats de ville où il est rappelé que le Président de l'EPCI assurera le pilotage, mais le Maire continuera de jouer un rôle central notamment

dans les QPV situés sur sa commune.

Il est également précisé que les départements et les régions devront systématiquement être signataires des contrats de villes avec des engagements concrets de leur part à la clé. Au sujet des régions, elles devront notamment assurer la possibilité de mobiliser des fonds européens au profit des QPV.

D'autres acteurs pourront être signataires tels que les ARS, l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME, les acteurs de l'emploi qui sont aujourd'hui réunis au sein de France Travail, la CDC...

Par ailleurs, le gouvernement a rappelé la nécessaire intégration de la participation citoyenne dans chaque contrat de ville. Cette participation active des citoyens doit ainsi leur permettre d'être de véritables acteurs de la rédaction et de l'évolution de ces documents. Lors des premières consultations citoyennes, la prévention de la délinquance et la qualité des logements se sont révélées être les deux premières préoccupations exprimées par les habitants des QPV.

[Lien vers l'instruction](#)

ENVIRONNEMENT



Une étude sur le « Zéro Artificialisation Nette » pointe le retard de mise en œuvre

Cette étude de la SCET avec Citadia et Ville en Œuvre relève que le ZAN s'inscrit dans le prolongement d'une démarche de sobriété foncière engagée depuis plus de 20 ans. Le foncier consommé a diminué d'un tiers entre 2009 et 2021. Deux autres chiffres clés sont mis en avant: 7,8 millions de logements sont estimés à mettre sur le marché entre 2020 et 2050 tandis que 93% des parcs d'activités

seront saturés en 2030. Par ailleurs, toujours selon cette étude, les dirigeants ont pris conscience des enjeux mais sont confrontés à un manque de moyens. Ainsi « 74 % des dirigeants interrogés soulignent que leur organisation a engagé des réflexions ou mesures concrètes pour décliner la mise en œuvre du ZAN ». Les trois principaux freins sont les tensions politiques, le coût financier et l'acceptabilité du ZAN par la population. Cependant la moitié des dirigeants identifie des retombées positives.

10 pistes de travail sont identifiées dans le document pour trois catégories d'acteurs :

- Pour les collectivités

- Anticiper et définir une stratégie foncière
- Renouveler la capacité de maîtrise foncière publique
- Favoriser la densification, l'optimisation et le recyclage urbain
- Mobiliser la fiscalité en faveur de la sobriété foncière

- Pour les aménageurs et les opérateurs publics

- Renforcer l'ingénierie interne
- Favoriser la mutation des zones d'activités
- Développer des solutions de portage foncier de long terme

- Pour les professionnels privés et les industriels

- Mieux anticiper ses besoins de développement et extensions
- Faire évoluer le modèle d'activité de la promotion et de l'aménagement privé

- Réinterroger les potentialités et modalités d'optimisation foncière.

[Accéder à l'étude](#)

FINANCES



Compte financier unique, les villes devront bientôt s'y conformer

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Les entités admises par arrêté du 13 décembre 2019 dans l'expérimentation du CFU devront produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice 2024 et au-delà.

Pour les autres entités, sous instruction M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), elles pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Dans les deux cas, l'application du référentiel M57 (ou M4 pour les SPIC) et la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture sont des prérequis.

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

[Cliquez ici pour lire la synthèse du rapport sur l'expérimentation du CFU](#)

HABITAT



Lancement de l'aide MaPrimeAdapt', une aide unique à l'adaptation des logements depuis le 1er janvier 2024

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide unique MaPrimeAdapt' permet de financer des travaux d'adaptation du logement pour permettre aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elles. Ce dispositif remplace trois types d'aides auparavant attribuées par l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse nationale d'assurance vieillesse et via un crédit d'impôt. Par

ailleurs, cette aide est cumulable avec les aides à la rénovation énergétique (dont MaPrimeRénov').

MaPrimeAdapt' vise à financer jusqu'à 50% ou 70% du montant des travaux d'adaptation de logement nécessaires ou anticipant la perte d'autonomie et de mobilité, dans la limite d'un plafond de 22.000 euros hors taxes. Cette aide pourrait permettre d'installer par exemple une douche de plain-pied, un monte-escalier électrique, un éclairage à détection de mouvement ou encore une rampe d'accès ou un élargissement de porte d'entrée.

Attribuée sur conditions de ressources, MaPrimeAdapt' s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap justifiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 % ou éligibles à la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- aux personnes entre 60 et 69 ans en perte d'autonomie précoce justifiant d'un niveau de GIR (groupe isoressources) de 1 à 6 ;
- aux personnes âgées de 70 ans et plus, quel que soit leur niveau de dépendance ou d'autonomie.

Par ailleurs, MaPrimeAdapt' cible les propriétaires occupants ou locataires du parc privé sans condition d'ancienneté. Enfin, pour les personnes qui le souhaitent, il est possible de s'inscrire sur [la plateforme MaPrimeAdapt'](#) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) habilité par l'Anah.

TRANSITION ECOLOGIQUE



Le Cerema et l'ANCT s'associent afin de proposer une offre d'accompagnement à destination des villes ACV en matière de transition écologique

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV), le Cerema et l'ANCT s'associent afin d'accompagner les collectivités territoriales dans leur démarche de transition écologique et d'adaptation au changement climatique.

Cette offre permet aux collectivités ACV de bénéficier d'un accompagnement, intégralement pris en charge par le Cerema et l'ANCT sur les mobilités décarbonnées, la nature en ville, l'adaptation au changement climatique et la

sobriété foncière dès le début de l'année 2024.

Voici le calendrier des différentes offres thématiques :

- Vous avez jusqu'au 9 février 2024 pour candidater aux thématiques « Nature en ville », « Sobriété foncière » et « Adaptation au changement climatique »
- Vous avez jusqu'au 15 mars 2024 pour candidater à la thématique « Mobilités décarbonnées »

Vous pouvez candidater via l'un des liens suivants :

- [Pour bénéficier d'un accompagnement sur la nature en ville](#)
- [Pour bénéficier d'un accompagnement sur la sobriété foncière](#)
- [Pour bénéficier d'un accompagnement sur l'adaptation au changement climatique](#)
- [Pour bénéficier d'un accompagnement sur les mobilités décarbonnées](#)

AGENDA



Notez bien !

Jeudi 4 & vendredi 5 juillet 2024
Congrès de *Villes de France*
Sélestat

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Averous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi